

## Budget Primitif 2004

**Rapporteur** : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 16/02/04	favorable	séance du 18/02/04	favorable

Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 20 février 2004.

La présente proposition de Budget Primitif 2004 s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement.

Le tableau joint en annexe expose les équilibres budgétaires en l'état actuel des éléments connus et prévisionnels.

### ***RAPPEL DES ELEMENTS DE CADRAGE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2004.***

1. Une récente communication faite par le Ministère des Finances détermine un dispositif transitoire prévoyant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et pendant 18 mois les nouveaux investissements productifs c'est à dire les biens d'équipement, l'outillage, les ordinateurs etc. bénéficieront d'un dégrèvement de taxe professionnelle. En raison du décalage de 2 ans dans la perception de cet impôt, l'Etat se substituera en 2006 et 2007 aux entreprises pour le paiement de la taxe aux collectivités. Est donc exclu du bénéfice de dégrèvement tout ce qui ne concourt pas directement à l'activité productive, à savoir les immeubles, les voitures de fonction etc...

L'autonomie financière de la C.A.G.B. est préservée car en recourant à la technique du dégrèvement chaque collectivité dispose de la maîtrise de sa politique fiscale et peut faire varier son taux de T.P.U. qui s'appliquera sur la totalité de l'assiette de l'impôt y compris sur celle qui bénéficie d'un dégrèvement. Ce dernier sera calculé sur la base du taux appliqué en 2003. Si la collectivité augmente son taux de T.P.U., la variation en résultant sera perceptible par les entreprises, y compris sur les nouveaux investissements.

Il est proposé de faire progresser le taux de TPU de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'1 point, à 15,30%.

Le taux de la C.A.G.B. est un des plus bas des communautés d'agglomération françaises puisque la moyenne nationale s'établit en 2004 à 16,99 %.

2. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'inscrit dans un mécanisme de réduction de sa DGF de 5% par an, pendant 5 ans, afin de tenir compte à terme en totalité du coefficient d'intégration fiscale.

Cette réduction est minorée par la prise en compte du degré d'intégration de plus en plus important de l'intercommunalité dans le paysage national et donc de la progression de l'enveloppe globale de la DGF.

**La réduction de la DGF pour 2004 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est estimée à 3%.**

3. **Le taux de Versement Transports**, recette affectée au financement des transports publics, **est de 1,05%** depuis mi-2003 et est conservé à l'identique en 2004. Il ne peut à ce jour être augmenté que dans l'hypothèse de la mise en place des Transports en Commun en Site Propre (TCSP), de type « lourd ».

Une étude est en cours et la production de ses résultats sera faite en 2004.

4. Dans le cadre de l'approche PPIF, il est proposé de conserver un niveau d'emprunt lissé à hauteur de 10 M€ par an, auquel, par ajustement annuel au moment des orientations budgétaires et des révisions du PPIF, pourrait être ajouté le montant des emprunts inscrits l'année précédente mais non mobilisés.

**Ainsi, le recours à l'emprunt 2004 est estimé aux environs de 17 M€** sur la base d'un emprunt moyen de 10 M€ et du solde d'emprunt 2003, soit 6,5 M€ (16,5 M€ au budget primitif moins 10 M€ mobilisés en cours d'exercice ou à mobiliser pour financer les reports).

5. Le budget primitif 2004 devra s'inscrire dans une logique d'ouverture de crédits correspondants à **une probabilité de réalisation avérée**. Ainsi, tant le budget primitif que le PPIF reposent sur un phasage des opérations, notamment en investissement, répondant à un niveau de réalisation au plus proche de 100% (qui ne peut, pour des raisons techniques et administratives, être atteint).

Ce phasage correspond dans nombre de cas à la nécessité de mettre en place **une gestion en AP/CP** pour répondre à l'obligation légale d'inscrire tous les crédits nécessaires à une opération dès son lancement (pas de marché lancé sans les crédits régulièrement ouverts, par exemple)

***La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon vote ses ouvertures de crédits budgétaires par nature (par type de dépenses et recettes) et par chapitre. La nomenclature M14 impose une présentation croisée par nature et par fonction.***

*En annexe, un tableau récapitulatif déclinera, conformément aux conditions de vote expliqué ci-dessus, par section, les propositions de crédits budgétaires par chapitre et par compétence.*

## 1. LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS HORS OPERATIONS D'ORDRE.

Dans ce contexte les budgets primitif principal et annexe transport toutes sections confondues, hors écritures d'ordre, autofinancement et subvention d'équilibre du budget annexe neutralisées mais report compris, s'élèvera à 125 225 394,06 € soit une augmentation de plus de 20% par rapport au budget primitif 2003.

<b>BUDGET PRINCIPAL 2004 REPORTS COMPRIS</b>		
<i>Avec reports</i>	<b>DEPENSES EN €</b>	<b>RECETTES EN €</b>
<b>SERVICES OPERATIONNELS</b>		
Administration générale	5 751 506,00	89 951,82
Incendie	6 696 000,00	
Collèges	250 000,00	
Équipements culturels et sportifs	1 660 309,12	30 000,00
Habitat	1 100 255,00	224 000,00
Politique de la ville	2 126 000,00	773 000,00
SYBERT	10 823 000,00	6 707 000,00
Environnement	834 000 ,00	306 000,00
Transports	2 030 393,57	420 149,75
Subvention d'équilibre	10 562 000,00	
Voirie et stationnement	6 695 543,24	912 000,00
Aménagement	1 131 000,00	297 000 ,00
Projet d'agglomération /CDP / CITE	273 000,00	
Tourisme	785 000,00	98 000,00
Économie	13 982 239,20	2 705 000,00
<b><i>Sous total services opérationnels</i></b>	<b><i>64 700 246,81</i></b>	<b><i>12 562 101,57</i></b>
Résultat N-1	NON DEFINI A CE JOUR	
FCTVA		1 371 000,00
Emprunt		<b>17 887 245,24</b>
Charges financières et ICNE	1 026 100,00	20 000,00
Fiscalité et compensation		39 958 913,00
DGF dont compensation suppression part salaire		20 564 087,00
Autres charges et produits	610 000,00	10 000,00
<b><i>Sous total opérations financières</i></b>	<b><i>1 636 100,00</i></b>	<b><i>80 492 245,24</i></b>
ACTP <sup>1</sup>	24 145 000,00	108 000,00
DSC 2004 + DIE (2003)	2 000 000,00	
<b><i>Sous total des versements aux communes</i></b>	<b><i>26 145 000,00</i></b>	<b><i>108 000,00</i></b>
<b>TOTAL hors autofinancement</b>	<b>92 481 346,81</b>	<b>92 481 346,81</b>

<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2004 REPORTS COMPRIS.</b>		
<i>Avec reports</i>	<b>DEPENSES EN €</b>	<b>RECETTES EN €</b>
Budget annexe Transports	43 306 047,25	28 964 332,85
Emprunt		3 779 714,40
Subvention d'équilibre		10 562 000,00
Reprise du résultat 03	NON DEFINI A CE JOUR	
<b>TOTAL hors autofinancement</b>	<b>43 306 047,25</b>	<b>43 306 047,25</b>
Subvention Budget Principal - Budget Annexe	- 10 562 000,00	- 10 562 000,00
<b><i>TOTAL REEL CONSOLIDE</i></b> <i>(subvention d'équilibre neutralisée)</i>	<b><i>125 225 394,06</i></b>	<b><i>125 225 394,06</i></b>

<sup>1</sup> ACTP : Attribution de compensation de TP

OPERATIONS D'ORDRE		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
BUDGET PRINCIPAL		
Dotations aux amortissements	300 000,00	300 000,00
Transfert emprunt UIOM de Besançon à la CAGB	20 103 453,09	20 103 453,09
Transfert emprunt UIOM de la CAGB au SYBERT	20 103 453,09	20 103 453,09
Charges à étaler (fonds de concours)	7 864 051,60	7 864 051,60
<b>TOTAL</b>	<b>48 370 957,78</b>	<b>48 370 957,78</b>
BUDGET ANNEXE TRANSPORT		
Dotations aux amortissements	3 000 000,00	3 000 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>

*A ce jour, les services ne sont pas en mesure de donner le montant exact des dotations aux amortissements des biens, tant au budget principal qu'au budget annexe transports ; ces chiffres seront présentés lors du conseil et corrigés dans la délibération ; opérations d'ordre, ces inscriptions sont équilibrées globalement sur le budget et n'influent pas sur le besoin de financement 2004.*

## 2. BUDGET PRINCIPAL : proposition de budget primitif par compétences

### Les recettes de la section de fonctionnement non ventilables.

#### 1 - La taxe professionnelle unique

Dans l'attente de la notification des bases fiscales 2004 produite par les services fiscaux avant le 12 mars 2004, il a été estimé une progression des bases de l'ordre de 3,5 %.

Les compensations de l'Etat ont été provisionnées pour 14 151 000 € soit près de 2% d'augmentation (1,97%) ; pour mémoire, à partir de 2004, les compensations de l'Etat sur la suppression de la part salaires sont intégrées dans la DGF.

**Dans ce contexte, il est projeté de porter le taux de taxe professionnelle unique à 15,3 % selon les modalités proposées aux orientations budgétaires et sous réserve de la confirmation des services fiscaux.**

Le produit fiscal total (allocations comprises mais sans DGF) serait de 53 343 000 €, soit une variation de 7,77% par rapport à 2003.

	Montant notifié en 2003 en €	Montant estimé 2004 en €	Variation
Bases TP	247 495 000 <sup>2</sup>	256 157 000	+ 3,50%
Produit à taux à 14,30%	35 391 785	36 630 451	+3,50%
Compensation Etat	13 877 720	14 151 000	+ 1,97%
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>49 496 864</b>	<b>50 781 451</b>	
Produit à taux porté à 15,30%.	37 866 735	39 192 021	+ 3,50%
Compensation Etat	13 877 720	14 151 000	+ 1,97%
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>51 744 455</b>	<b>53 343 021</b>	+ 3,09%

<sup>2</sup> Le montant effectivement versé est notamment corrigé de rôles supplémentaires.

## **2 .Les dotations de l'Etat**

La principale dotation de l'Etat versée à la CAGB est la Dotation Globale de Fonctionnement ; en l'absence de notification à ce jour, il est estimé une variation de cette dotation à -2,5% correspondant à une augmentation de l'enveloppe globale nationale de +2,5% et une réduction maximum de la DGF de la CAGB de -5% en raison du faible coefficient d'intégration fiscal de notre collectivité par rapport aux autres communautés d'agglomération. Le montant prévisionnel de DGF 2004 est estimé à : 7.180.000 € contre 7.364.293 € en 2003.

## **3 L'ACTP négative**

Lorsqu'une commune a une fiscalité districale supérieure à sa taxe professionnelle ou si elle a procédé à plus de transferts de charges vers la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qu'elle n'a perçu de taxe professionnelle l'année précédente la mise en place de la TPU, son ACTP est négative et le versement de cette dernière se fait de la commune vers la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Pour faciliter la gestion de trésorerie des communes concernées par l'Attribution de Compensation de TP négative, il a été convenu d'appeler celle-ci qu'au moment du versement de la Dotation d'Initiative Économique ; ainsi, en décembre 2003, a été versée la Dotation d'Initiative Économique 2002 et appelée l'Attribution de Compensation de TP négative de 2002.

En 2004, l'ACTP négative (au titre de 2003 mais appelée en 2004) est arrêtée, conformément à la décision de la Commission d'Évaluation des Charges du 7 novembre 2003 à 107 324,85 €, arrondis à 108 000,00 €.

## **B) Les dépenses de la section de fonctionnement non ventilables**

### **1- L'ACTP**

Conformément à la décision de la Commission d'Évaluation des charges du 7 novembre 2003, il est proposé d'inscrire une ACTP 2004 à hauteur de 24 145 369,36 €, arrondie à 24 145 000 €. L'Attribution de Compensation de TP est versée mensuellement.

### **2 - La Dotation de Solidarité Communautaire**

La partie de la DSC correspondant aux 3 critères obligatoires est de 1.525.000 €. La répartition par critère et par commune est présentée plus haut.

### **3 - La Dotation d'Initiative Économique**

Au regard de la délibération du 19 décembre 2003 présentant les nouvelles hypothèses de travail sur le calcul de la nouvelle Dotation d'Initiative Économique, il est proposé d'inscrire une provision de 475 000 € dans l'attente de son calcul.

## **C) Les recettes d'investissement des opérations non ventilables.**

- **Le Fonds de compensation de la T.V.A.** : La C.A.G.B. perçoit en 2004 le FCTVA l'année même de réalisations des dépenses d'investissement concernées. Le montant du FCTVA est estimé à 1 371 000 €.

## **D) Les dépenses d'investissement des opérations non ventilables.**

- **L'annuité de la dette** : Le remboursement en capital des échéances d'emprunts 2004 est estimé, sur le budget principal à 656 000 €. Les intérêts courus non échus de 2003 réglés sur 2004 sont, en dépenses de 19 400 € et les intérêts courus non échus de 2004 à régler sur 2005, en recettes, sont estimés à 20 000 €.

- Il faut rappeler que le virement de section à section (autofinancement) et les recettes non affectées de la section d'investissement doivent obligatoirement couvrir le remboursement en capital des emprunts.

**E) Présentation des compétences, en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement : FICHES THEMATIQUES DU BUDGET PRINCIPAL**

## Commission n° 1 : ADMINISTRATION GENERALE

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Études	Logiciels et biens	Travaux et avances	TOTAL
Dépenses		805 332,68		805 332,68
			Subventions	TOTAL
Recettes			28 951,82	28 951,82

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Charges générales	Personnel	Subventions	TOTAL
Dépenses	1 124 000,00	3 400 000,00	422 174,00	4 946 174,00
	Redevances	Produits de services	Subventions	TOTAL
Recettes	35 000,00	26 000,00		61 000,00

**En matière d'investissement**, les crédits proposés en dépenses consistent non seulement dans les reports d'engagements de 2003 sur 2004 (Délibération du 20 février 2004 - 25 332,68 €) mais aussi dans:

- ↻ L'acquisition de droits d'utilisation des logiciels Ressources Humaines et finances de la ville de Besançon (60 000 €)
- ↻ La poursuite de la création du Portail WEB (volet achat de droits) pour 80 000 €
- ↻ Une enveloppe pour les investissements directs à réaliser pour accueillir l'étape du Tour de France dans le Grand Besançon (30 000 €)
- ↻ Une provision pour des dotations en matière de matériel, mobilier et informatique (travaux de réseau et matériel) suite à l'acquisition ou la location de nouveaux locaux et l'arrivée de nouveaux agents (443 500,00 €)
- ↻ Une provision pour l'achat de nouveaux locaux (166 500 €)

Les recettes d'investissement sont uniquement composées des reports liés aux participations financières notifiées sur la création du portail WEB (28 951,82 €)

#### **En matière de fonctionnement,**

- ↻ Les charges générales, permettant le fonctionnement institutionnelle de la collectivité, sont proposées à hauteur de 1 124 000 € soit +54,27% de plus qu'en 2003 et + 39,67% hors actions de communication, en raison de l'extension des locaux et l'augmentation des effectifs. En 2004, l'accent est mis sur la communication : crédits proposés 344 000 € contre 170 119,61 € réalisés dans ce chapitre en 2003.
- ↻ Les charges de personnel sont estimées à 3 400 000 € avec anticipation des recrutements à valider sur 2004, notamment liés à la mise en place de prestations de service aux communes (secrétariat, assistance juridique et marché,...). Avec une variation de +36% par rapport à 2003, ce chapitre ne pèse que 4,81% des dépenses réelles de fonctionnement.
- ↻ Les autres charges de gestion ou courantes tiennent compte des indemnités élus (et cotisations) pour 225 000 € et des subventions au COS de la ville de Besançon (17 174 €) d'une part, la contribution au SM LUMIERE (60 000 €) et une subvention à définir, dans le cadre du financement de l'étape du Tour de France (120 000 €)

## **Commission n° 1 : SERVICE SECOURS ET INCENDIE**

### **Présentation des propositions par chapitre budgétaire.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - chapitre 65 : 6 696 000,00 €

La contribution au SDIS pour l'exercice 2004 a été notifiée pour les 59 communes le 22 décembre 2003. **Le montant de cette contribution s'élève à 6 695 258,84 €** (+2,08% par rapport à 2003 - Pour mémoire, la contribution 2003 s'élevait à : 6 558 839,72 €)

## **Commission n° 1 : COLLEGES**

### **Présentation des propositions par chapitre budgétaire.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - chapitre 65 : 250 000,00 €

*La compétence « collège » est uniquement constituée de remboursements aux SIVOS et à la Ville de Besançon des échéances d'emprunts contractés avant le transfert progressif de la compétence Collège au Conseil Général. Ces fonds de concours sont estimés à 250 K€ pour 2004, l'absence des toutes les notifications 2004.*

## Commission n° 2 : ECONOMIE

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Études	Logiciels et biens	Travaux et avances	TOTAL
Dépenses	174 238,60	2 701 069,16	9 054 931,42	11 930 239,20
		Subventions		TOTAL
Recettes		2 705 000,00		2 705 000,00

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Charges générales	Subventions	Reversement de fiscalité	TOTAL
Dépenses	695 000,00	997 000,00	450 000,00	2 052 000,00

**Reports compris (1 076 239,20 €) les investissements** consisteront en différentes opérations :

- ↳ La poursuite de la construction de la **Maison des Microtechniques** pour 5 090 000 € ; les recettes inscrites en 2004 portent uniquement sur le financement de cet équipement (2 705 000 €)
- ↳ Le développement de la zone d'activités **TEMIS** en cours de création sous forme d'avance sur investissement pour 2 690 931,42 €
- ↳ Le lancement de la zone d'activités des **Marnières** par une étude de faisabilité (174 238,60 €) et l'ouverture de crédits pour des acquisitions foncières et des travaux (2 250 000 €)
- ↳ L'opportunité d'acquisitions foncières sur la **zone de Marchaux** (360 000 €) et des **Andiers** (151 069,18 €)
- ↳ La poursuite de l'aménagement de la **zone des Hauts du Chazal** par des versements d'avances à la SEDD (450 000 €)
- ↳ La participation au **capital de la SEDD**, conformément à la délibération du 19 décembre 2003 (104 K€)
- ↳ La création d'une **SEM Patrimoniale** pour 660 000 €.

**Le fonctionnement** tiendra compte des participations à différents syndicats tels que le **SMAIBO** (contribution pour 370 000 € et reversement de TP pour 190 000 €), le **SM PSI** (contribution de fonctionnement pour 144 000 €) et les syndicats des aérodromes de la **Véze et de Dole / Tavaux** ( pour 71 000 €)

Des volets thématiques seront développer comme le **réseau SPL Système Productifs Localisés** notamment grâce à des actions de communication (80 000 €), la **promotion économique** (82 000 €), la gestion en délégation de service public commune pour gérer la **pépinière de Palente** et la **Maison des Microtechniques** (201 000 €)

Il est proposé de reconduire le **Fonds d'intervention Économique** (FIE) à hauteur de 250 K€ en 2004 ainsi que le **fonds d'aide aux très petites entreprises** via Cré-Entreprendre (TPE) pour 40 K€.

La section de fonctionnement fera également apparaître :

- ✦ Des **subventions exceptionnelles** à la ville de Besançon sur la friche industrielle de Trépillot (ancienne gendarmerie) et suite à la disparition de SM2E (260 000 €)
- ✦ La participation à l'**Agence Foncière** pour 40 000 €
- ✦ La probabilité de versement d'une taxe à l'Etat d'une part et d'une subvention à la Région sur l'aménagement d'un tronçon de la RN83, dans le cadre de l'opération d'aménagement de **la zone des Marnières** pour 102 000 €.
- ✦ Un crédit d'études non affecté pour 200 000 €.

## Commission n° 3 : HABITAT

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Acquisitions foncières	TOTAL
Dépenses	500 000,00	500 000,00
	Subventions à recevoir	TOTAL
Recettes	200 000,00	200 000,00

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Charges générales	Subventions	TOTAL
Dépenses	83 000,00	517 255,00	600 255,00
	Subventions à recevoir		TOTAL
Recettes	24 000,00		24 000,00

Il est proposé d'inscrire une enveloppe en section d'investissement afin de procéder à des **acquisitions foncières** pour le compte des communes ; cette enveloppe pourrait être de 500 K€ en 2004. Des recettes de l'Etat et de la Région pourraient être envisagées à hauteur de 40%

**La section de fonctionnement** sera composée de diverses lignes de subventions et fonds de concours :

- Des fonds de concours aux EPCI dans le cadre des OPAH pour 14 740,00 €.
- Des fonds de concours aux communes pour des logements publics dans le cadre de **PALULOS** pour 20 000 €.
- Des fonds de concours à des organismes publics HLM pour 176 650 € (solde sur délibérations antérieures et provisions pour 2004)
- Des subventions à des organismes privés (sociétés anonymes notamment) pour le financement de **logements publics** pour 264 200,00 (solde sur délibérations antérieures et provisions pour 2004)
- Des **subventions de fonctionnement**, dont la liste exhaustive à ce jour est soumise au vote plus loin pour 40 550 €
- Une subvention de 1 115 € pour Deluz (déjà validé en 2003)

Les autres dépenses portent sur des crédits d'animation de PIG (logements privés), des crédits d'études pour notamment des enquêtes loyers, des frais de documentation et de communication pour un total arrêté à 83 000,00 €.

## Commission n° 4 : TRANSPORTS (BUDGET PRINCIPAL)

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Études	Acquisitions de terrains et aménagement de voirie	Travaux	TOTAL
Dépenses	505 117,48	350 000,00	1 034 276,09	1 889 393,57
	Subventions à recevoir			TOTAL
Recettes	393 149,75			

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Charges générales	Subventions	Subvention d'équilibre	TOTAL
Dépenses	66 000,00	75 000,00	10 562 000,00	10 703 000,00
	Subventions à recevoir			TOTAL
Recettes	27 000,00			27 000,00

Y compris reports (224 393,57 €), il est proposé d'inscrire des crédits pour la construction de **sites propres sur les zones de TEMIS et Hauts du Chazal et l'aménagement d'un parking relais** sur TEMIS pour 1 144 393,57 €.

Les crédits **d'études** seront inscrits en 2004 pour 320 K€ :

- sur le Plan de Déplacement Urbain
- la halte ferroviaire du Pôle Santé

Des travaux sont envisagés, notamment en matière de **voirie et d'aménagement de carrefours à feux** (275 K€), de même que des **acquisitions foncières** (150 K€)

**Les dépenses de fonctionnement** comprennent :

- des études sur la gestion des parkings relais pour 66 000 € (cofinancé à 50% du HT soit 27 000 €)
- des subventions et des frais de communications liées à la gare TER de Morre et au pôle multimodal de la gare Viotte pour 75 000 €

**La subvention d'équilibre**, prélèvement sur le budget principal pour compléter le financement du budget annexe transport, est calculée en fonction des besoins de ce dernier soit 10 562 000 €.

## Commission n° 5 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Logiciels SIG	Travaux friches	TOTAL
Dépenses	25 000,00	150 000,00	175 000,00
	Subventions Fiches		TOTAL
Recettes	181 000,00		

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Charges générales	TOTAL
Dépenses	225 000,00	225 000,00

**En investissement, deux opérations commenceront à être menées : la résorption des friches industrielles et la mise en place d'un SIG d'agglomération.**

Sur l'opération de **résorption des friches industrielles** rattachée à la compétence Aménagement de l'espace, il sera proposé une gestion en AP/CP (voir plus loin) sur le volet « Déconstruction ». Les crédits liés aux travaux 2004 sont proposés à hauteur de 150 000 € quand les 1ers acomptes de subventions, dans le cadre d'ATSR, pourraient être versés, sur l'opération globale, pour 181 000 €.

La poursuite de la mise en place d'un **système d'informations géographiques** prendra la forme d'acquisitions de logiciels en investissement pour 25 000 €, de données cadastrales et des charges de fonctionnement liées à la numérisation du cadastre et au fonctionnement du SIG proprement dit pour 173 000 €

Une enveloppe de 50K€ sous forme de subventions d'investissement aux communes dans le cadre de la **valorisation des centres- bourg** est inscrite.

## Commission n° 6 : CONTRACTUALISATION

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<b>Charges générales</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	223 000,00	223 000,00
	<b>Subventions à recevoir</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes	18 000 €	18 000 €

Le **Conseil de développement Participatif** poursuit ses actions en 2004 (50 000,00 €)

La communication, le suivi et l'évaluation du projet d'agglomération récemment validé nécessitent des crédits en 2004 estimés à 50 000 €.

Une enveloppe non encore affectée dans le cadre de **CITE** est ouverte pour 100 K€ (elle pourra recouper l'enveloppe ouverte pour les Projets de secteurs)

L'étude inscrite en 2003 pour la mise en place d'un **réseau de villes** est reconduite sur 2004 pour 23 K€ ; l'Etat pourrait apporter une contribution de l'ordre de 18 000 € sur cette étude.

## Commission n° 7 : VOIRIE ET STATIONNEMENT

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Études	Biens et logiciels	Travaux	TOTAL
Dépenses	180 000,00	395 000,00	1 760 543,24	2 335 543,24
	Subventions à recevoir			TOTAL
Recettes	912 000,00			912 000,00

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Charges générales		Fonds de concours	TOTAL
Dépenses	122 000,00		4 238 000,00	4 360 000,00

L'année 2004 voit le démarrage réel de l'opération « **aménagement de l'entrée Est** » sous maîtrise d'ouvrage Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ; cette opération, au regard du phasage précis établi par les services, pourrait d'ores et déjà faire l'objet d'une validation sous forme d'AP/CP

Le coût total serait de 11,1 M€ sur la période 2004-2008, dont un CP de 2,1 M€ en 2004.

Les crédits ouverts en 2004 sont de 2 245 543,24 € en dépenses (dont 145 543,24 € de reports réintégrés dans la nouvelle gestion en AP/CP) et 912 000 € en recettes (subventions à recevoir)

Le solde des investissements est constitué d'une enveloppe pour des études non définies de 90 000 €.

La section de fonctionnement est composée de fonds de concours à l'Etat ; il s'agit des 1ers fonds de concours à l'Etat dans le cadre de l'arrivée du **TGV Rhin - Rhône** sur l'agglomération, conformément à la décision du CIADT du 18 décembre 2003 pour 310 000 €, les travaux de **contournement de Besançon** et sur les travaux du **carrefour de l'échange**, dans le cadre du CPER pour 3 928 000 €.

Des lignes en charges générales seront ouvertes pour financer les frais d'électricité de la voie des Montboucons et de l'entretien de voirie d'intérêt communautaire et des actions de communication pour 122 000 €

## Commission n° 8 : POLITIQUE DE LA VILLE.

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Avance de trésorerie et dotation	Études	Équipements	Travaux	TOTAL
Dépenses	700 000,00	300 000,00	20 000,00	570 000,00	1 590 000,00
	Remboursement avance		Subventions à recevoir		TOTAL
Recettes	400 000,00		323 000,00		723 000,00

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Charges générales	Subventions	TOTAL
Dépenses	345 000,00	191 000,00	536 000,00
	Produits d'exploitation		TOTAL
Recettes	20 000,00		30 000,00

Outre l'avance de trésorerie au **PLIE**, portée à 400 000 € en 2004 et son remboursement, il sera inscrit, conformément à la délibération du 20 février 2004, une dotation exceptionnelle remboursable de 300 000 € à cette association.

Les autres dépenses d'investissement portent sur **l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage** : études de faisabilité, acquisitions foncières et travaux pour 890 000 € ; ce montant correspond au crédit de paiement (CP) 2004 de l'autorisation de programme, proposée plus loin.

**La section de fonctionnement** enregistre :

- la subvention de fonctionnement au **PLIE** portée à 111 000 €, au regard de l'intégration du financement de l'équipe Emploi Insertion.
- Le fonctionnement des aires à aménager (gestion, entretien, gardiennage,...) pour 425 000 €.
- En recettes, des produits d'exploitation liés à l'occupation des aires sont proposés pour 20 000 € et une subvention de l'Etat sur cette gestion des aires pour 30 000 €

## Commission n° 9 : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS.

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Études	Acquisitions foncières	Équipements / logiciels	TOTAL
Dépenses	300 000,00	600 000,00	100 800,00	1 047 109,12
	<b>Subventions à recevoir</b>			<b>TOTAL</b>
Recettes	30 000,00			30 000,00

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Charges générales	Subventions	TOTAL
Dépenses	65 000,00	548 200,00	613 200,00

Les 2 projets proposés en section d'investissement (maîtrise d'ouvrage ou co-maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon) sont la construction de la **station nautique de la Malate**, dont la gestion en AP/CP est proposée plus loi et l'**opération Ordiclasses**.

Une participation des communes bénéficiant du service Ordiclasses est envisagée en recette d'investissement pour 30 000,00 €.

La tranche annuelle sur l'opération « Station nautique de la Malate » est de 900 000,00.

En section de fonctionnement, les principaux dossiers traités sont :

- Un état des lieux et un soutien aux écoles de musique (**pratique de l'enseignement musical**) pour 40 000 € pour la part Études et 100 000 € pour la part Subventions.
- Le paiement de la prestation technique du service informatique de la ville de Besançon sur **Ordiclasses** pour 20 000 € ainsi qu'une subvention de 9 200 € sur l'acquisition d'un véhicule par le service informatique de la ville de Besançon.
- Le 1<sup>er</sup> versement de 379 000 € (après signature d'une convention précisant le plan de financement final et l'échéancier) des fonds de concours sur la **rénovation du palais des sports de Besançon**.
- Le versement de la subvention votée le 19 décembre 2003 pour l'association CROPPET pour 45 000 €.
- Différentes subventions pour des animations sportives ou culturelles locales. pour 12 000 €, ainsi que des frais de communication pour 5 000 €.

## Commission n° 10 : ENVIRONNEMENT

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Études		Travaux	TOTAL
Dépenses	90 000,00	200 000,00	204 000,00	494 000,00
	Subventions à recevoir		TOTAL	
Recettes	189 000,00		189 000,00	

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Charges générales	TOTAL
Dépenses	340 000,00	340 000,00
	Subventions à recevoir	
Recettes	117 000,00	117 000,00

#### Les deux opérations menées en investissement sont :

- La protection des espaces naturels (études, acquisitions foncières et travaux) pour 90 000 €
- La création d'une plateforme de stockage bois pour 404 000 €

En section de fonctionnement, sont déclinées :

- ↻ **La Charte d'environnement** (études, communication et logistique) pour 120 000 €
- ↻ **La protection des espaces naturels** (entretien et surveillance, communication et sensibilisation) pour 5 000 €
- ↻ Des prestations d'études dans le cadre du volet Énergie de la compétence Environnement pour 102 000 € (programmes Interreg et Aténée)
- ↻ La reconduction du **concours de fleurissement** pour 30 000 €
- ↻ Différentes adhésions à des **associations** : ASQAB, Énergie Cités,.... Pour 58 000 € au total.
- ↻ Des frais liés à l'éducation à l'environnement (colloques) pour 25 000 €.

Les recettes sont des subventions attendues sur les différentes opérations citées en fonctionnement, pour 117 000 €.

## Commission n° 11 : TOURISME

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Études	Travaux	TOTAL
Dépenses	155 000,00	200 000,00	355 000,00
	<b>Subventions à recevoir</b>		<b>TOTAL</b>
Recettes	72 000,00		72 000,00

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Charges générales	Subventions	TOTAL
Dépenses	129 000,00	301 000,00	430 000,00
	<b>Subventions à recevoir</b>		<b>TOTAL</b>
Recettes	26 000,00		26 000,00

Les opérations d'investissement concernent l'**aménagement d'équipements fluviaux** notamment la création du bassin de Deluz, la création des quais et de la capitainerie de Besançon.

Proposée en gestion par AP/CP, cette opération pourrait être inscrite en investissement 2004 pour 355 000 en dépenses et 72 000 € en recettes.

**En section de fonctionnement**, les inscriptions concernent :

- la contribution au SM du Musée de Nancray pour 190 000 €
- une subvention d'investissement à la SEM Citadelle de 30 000 €
- une enveloppe de subventions dans le cadre du soutien à l'hébergement vert pour 30 000 €.
- Une subvention de fonctionnement à l'OTSI de 51 000 € pour des actions de portée d'agglomération.
- Des frais d'études, de communication et de fonctionnement (Halte Saint Paul) pour 129 000 €.

## SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<b>Contribution</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	381 000,00 €	381 000,00
	<b>Mise à disposition de moyens</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes	88 000,00	88 000,00

La **contribution** de la CAGB augmente de 6%, soit 381 K€. La configuration des membres du syndicat vient d'évoluer en passant à 6 EPCI membres.

Le montant de contribution proposé ici tient compte de la future configuration à 4 ou 5 EPCI.

Les recettes consistent dans le remboursement de prestations (moyens humains et techniques) assurées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour le SM SCOT et estimées à 88 000 €.

## AGENCE D'URBANISME

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<b>Cotisation</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	400 000,00 €	400 000,00
	<b>Mise à disposition de moyens techniques et locaux</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes	10 000,00	10 000,00

La **cotisation** de la CAGB s'élève à 400.000 € et augmente de 25% en raison du niveau croissant de prestations demandées.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon met à disposition encore pour quelques mois à l'AUDAB des locaux et des moyens techniques, estimés à 10 000 € en 2004.

## SYBERT et gestion des déchets

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Contribution	TOTAL	
Dépenses	10 823 000,00	10 823 000,00	
	Reversement de TEOM ou de REOM	Mise à disposition de moyens	TOTAL
Recettes	6 105 000,00	602 000,00	6 707 000,00

Les lignes afférentes à ce volet concernent :

- D'une part, en dépense, la contribution au SYBERT couvrant les financements des compétences Déchetteries, Tri, Incinération, Compostage et fonctionnement de la collectivité SYBERT, estimée à 10 823 000 € TTC.
- D'autre part, en recette, le remboursement des prestations (moyens humains et techniques) assurées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour le SYBERT pour 602 000 € TTC et les reversements de TEOM ou de REOM en cours de mise en place (délibérations et conventions des communes) pour 6 105 000 €.

Il est rappelé que ces remboursements servent à financer, au taux de TVA dont auraient bénéficié les communes ou les syndicats, s'ils avaient poursuivi la financement de ces compétences, les compétences Tri et Incinération, portées par ces mêmes communes ou syndicats jusqu'à fin 2003.

### **3. EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET RECOURS A L'EMPRUNT.BUDGET PRINCIPAL.**

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de :

- 19 559 144,64 € couverts par :
- l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement de 990899,40 €
- un recours à l'emprunt prévisionnel de 18 568 245,24 €, reports compris

### **F) Présentation du budget annexe transport, en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement.**

## Commission n° 4 : TRANSPORTS (BUDGET ANNEXE)

### Présentation des propositions par chapitre budgétaire.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	Études	Biens et logiciels	Travaux	Rembrst dette	TOTAL
Dépenses	70 660,00	6 710 371,31	197 015,62	673 060,32	7 651 047,25
	Autofinancement	Subventions	Opérations d'ordre	Emprunt	TOTAL
Recettes	674 000,00	197 332,74	3 000 000,00	3 779 714,40	7 651 047,25

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Charges Générales	Subvention et VT	Frais financiers	Opération d'ordre	TOTAL
Dépenses	31 675 000,00	85 000,00	221 000,00	3 674 000,00	35 655 000,00
	VT	Recettes d'exploitation	Subventions - DGD et divers	Subvention d'équilibre	TOTAL
Recettes	13 802 000,00	7 996 000,00	3 295 000,00	10 562 000,00	35 655 000,00

La section d'investissement, reports compris, est financée par un autofinancement minimum pour couvrir le remboursement en capital de la dette de 673 060 € et d'un recours prévisionnel à l'emprunt de 3 779 714 €, soit une couverture des investissements par emprunt de 58,2%.

Le versement Transports est estimé à 13 802 000 € (contre 13 482 000 € en 2003 où le nouveau taux de 1,05% a été appliqué en cours d'année.)

Les recettes d'exploitation sont proposées à hauteur de 7 996 000 €.

La section de fonctionnement du budget annexe Transport nécessite, d'une part pour couvrir les dépenses de fonctionnement et, d'autre part, pour générer un autofinancement suffisant pour financer le remboursement en capital de l'emprunt, d'une subvention d'équilibre de 10 562 000 €.

#### 4. EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET RECOURS A L'EMPRUNT.BUDGET ANNEXE.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de :

- 4 452 774,40 € couverts par :
- l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement de 673 060 €, minimum nécessaire pour couvrir le remboursement en capital de la dette.
- un recours à l'emprunt prévisionnel de 3 779 714,40 €, reports compris

A la majorité, une abstention, le Conseil de Communauté valide le Budget Primitif 2004, budget principal et budget annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président

## ANNEXES

### Encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

- sur le budget principal : 4 471 620,84 €
- sur le budget annexe Transports : 10 837 691,73 €
- Réparti entre la Caisse d'Épargne de Franche Comté pour 12 597 944,35 € et le Crédit Local de France DEXIA pour 2 711 368,23 €.
- Réparti entre des contrats à taux fixe (budget annexe Transport - transfert des biens mobiliers) pour 3 487 271,27 € et des contrats à taux variables pour 11 822 041,30 €.

**Les ratios réglementaires (base de population DGF identique à celle de 2003 soit 178 468 habitants)**

Définition	Ratios 2004 Budget principal	Ratios 2004 avec budget annexe	Rappel BP 2003 Budget principal
Dépenses réelles de fonctionnement / population	396,21 €	575,74 €	339,50 €
Produit des impositions directes / population	219,60 €	219,60 €	198,31 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	379,73 €	580,68 €	320,46 €
Dépenses d'équipement brut (hors reports) / population	110,05 €	131,26 €	83,71 €
Encours de dette / population	60,73 €	85,78 €	62,87 €
DGF (avec CSPPS <sup>3</sup> en 2004) / population	115,23 (avec CSPPS) 40,23 (sans CSPPS)	115,23 (avec CSPPS) 40,23 (sans CSPPS)	39,73 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	4,81%	4,81%	4,70%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	Non disponible	Non disponible	-
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	105,46%	100,60%	107,08%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	28,98 %	22,60%	26,12%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement.	15,99%	14,77%	19,62%

### Services assujettis à TVA.

- budget annexe Transports
- gestion de la pépinière de Palente

### Liste des organismes de regroupement

<sup>3</sup> CSPPS : compensation suppression part salaires

Compétence	Tiers	Contribution 2004
Aménagement	SM SCOT	381 000 €
Traitement des OM	SYBERT (estimation des tonnages)	10 823 000 €
Tourisme	SM Musée de Nancray	190 000 €
Économie	SM Aéroport de Dole Tavaux via CCI 39 (estimation)	20 000 €
Économie	SM Aéroport de La Véze (estimation)	71 000 €
Administration Générale	SM LUMIERE (estimation)	60 000 €
Économie	SMAIBO (hors reversement de TP)	370 000 €
Économie	SM PSI - TEMIS	144 000 €

#### Etat des charges à étaler.

La nomenclature M14 impose d'inscrire en fonctionnement les subventions versées, qu'elles portent sur des opérations de fonctionnement ou d'investissement.

Cependant un mécanisme comptable par opérations d'ordre (équilibré globalement sur le budget et n'influant pas sur le besoin de financement du budget 2004) est alors prévu : le montant des subventions d'investissement et des fonds de concours est transféré en section d'investissement pour pouvoir être financé par emprunt ; en contrepartie, une dotation aux amortissements, cumulative, calculée sur 5 ans pour les subventions d'investissement et sur 15 ans pour les fonds de concours, vient s'ajouter aux dépenses de fonctionnement.

#### Ainsi le calcul pour 2004.

	Montant transféré	Montant de la dotation
<b>SUBVENTIONS VERSEES EN 2000</b>		
Dotation 2004 sur 15 ans		315 667.80
Dotation 2004 sur 5 ans		19 818.37
<b>SUBVENTIONS REALISEES 2001</b>		
Dotation 2004 sur 15 ans		256 620.21
Dotation 2004 sur 5 ans		25 706.33
<b>SUBVENTIONS REALISEES 2002</b>		
Dotation 2004 sur 15 ans		218 421.84
Dotation 2004 sur 5 ans		52 778.60
<b>SUBVENTIONS REALISEES 2003</b>		
Dotation 2004 sur 15 ans		288 084.94
Dotation 2004 sur 5 ans		89 124.18
<b>SUBVENTIONS PREVISIONNELLES 2004</b>		<i>sur 15 ans</i>
Dotation 2004 sur 15 ans Fonds de concours	5 090 390.00	339 359.33
Dotation 2004 sur 5 ans - Subventions d'investissement	973 400.00	194 680.00
<b>TRANSFERT DE CHARGES ET DOTATION 2004</b>	<b>6 063 790.00</b>	<b>534 039.33</b>
<b>DOTATION CUMULEE 00-04</b>		<b>1 800 261.60</b>